LE CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT

DE LA SEINE INFÉRIEURE,

A l'Assemblée, s'intitulant Assemblée centrale de résistance à l'oppression, des Départemens réunis, séant à Caen.

CITOYENS,

NOUS avons répondu le six Juillet à votre Lettre, datée du trois. Vous nous avez répondu par une autre Lettre du dix, *que vous avez fait depuis imprimer et répandre dans notre Département.*

Nous vous devons, nous nous devons, nous devons à nos Administrés de vous écrire une derniere fois, *et de rendre notre réponse publique*, comme l'a été la vôtre. Nous allons le faire en peu de mots.

Le Département de Calvados nous a originairement député, pour nous engager à nous joindre à lui. Nous avons refusé, parce que nous n'avions pas la même opinion sur les devoirs des Administrateurs, et que, quand nous l'aurions eue, sur les faits, nous aurions condamné ses mesures.

Jamais nous n'eussions attenté à la liberté de deux Représentans du Peuple. Quand on se plaint d'une vio-

A

lation des Droits de l'Homme, il ne faut pas les violer ſoi-même.

Jamais nous n'euſſions porté la main ſur les caiſſes publiques : elles appartiennent à la Nation entiere. Si nous avons quelques diviſions intérieures, les objets de défenſe commune n'en ſont pas moins ſacrés, et qui veut la République une indiviſible, ne doit pas ſacrifier la défenſe générale à ſes querelles particulieres.

Nous n'euſſions pas ſouffert qu'un Général, placé pour défendre l'Etat de ſes ennemis extérieurs, eut changé ce rôle honorable, pour ſe faire chef d'un parti : lui et ſon armée devoient être neutres dans la querelle du Souverain, en ſuppoſant qu'il ſe diviſât : ils étoient au ſervice de tous, ils ne devoient pas quitter leur poſte. Nous ſavons que la liberté peut enfanter des querelles inteſtines, mais quand l'amour de la Patrie, plus que la paſſion les dirige, les intérêts généraux vont toujours les premiers.

Nous ſavons également apprécier, comme vous, une inſurrection. Elle eſt légitime quand le Peuple entier l'adopte : elle devient illégitime dès qu'elle reſte partielle et qu'on y perſiſte.

C'eſt d'après ce principe, que, ſans approuver vos meſures, nous avons cependant excuſé la vôtre. Il eſt évident que quand le Peuple d'une partie d'une grande République ſe leve, il ignore ſi toute la République ſe levera, il ſuit le premier mouvement que des événemens inattendus lui inſpirent, et ſes premieres démarches ſont excuſables. C'eſt dans ce ſens que nous avons demandé à la Convention de couvrir, du voile de l'oubli, tous ces

premiers mouvemens ; c'est dans ce ſens que nous vous avons conseillé de vous y adresser vous-mêmes, que nous vous avons même fait l'offre de notre médiation si elle pouvoit être utile à cette réunion générale, et ce calme intérieur que nous desirons et qui nous est si nécessaire.

Vous nous mandez, par votre lettre du dix de ce mois, *que vous ne voulez point de médiations* ; nous ne pouvons donc plus rien vous offrir.

Quand nous vous avons écrit notre derniere, nous vous avons mandé que le Peuple de notre Département n'avoit point exprimé ſon vœu ſur les événemens de la fin de Mai et du commencement de Juin, que nous devions respecter ſon silence et ne jamais provoquer ſon insurrection. Nous vous apprenons aujourd'hui que la totalité des Assemblées primaires de ce Département a accepté la nouvelle Constitution. Cette acceptation générale renferme nécessairement avec elle la détermination de la défendre. Ainsi le vœu de la Section du Peuple, qui forme le Département de la Seine inférieure, est maintenant bien exprimé, et notre devoir, dont nous ne nous écarterons jamais, est de nous y conformer.

Votre obstination peut déchirer le ſein de la mere commune : vous ne porterez pas un coup qui ne frappe un de vos freres : votre parti causera des maux à la France, mais vous ne la forcerez pas à penser et à agir comme vous. Nous ne connoissons de légitime que la volonté générale, elle s'exprime maintenant dans toutes les parties de la République qui acceptent la Constitution.

Nous oublions les reproches que vous nous faites dans la lettre que vous avez fait imprimer ; vous êtes exaltés,

et on doit quelques égards à votre situation. Nous vous parlerons donc toujours en freres. Renoncez à un projet désastreux qui, s'il fut d'abord formé avec des intentions pures, devient criminel. Réunissez-vous à tous les Français : rendez à votre pays la tranquillité intérieure dont il a besoin : concourez avec tous les bons Citoyens à repousser la coalition des Despotes. En facrifiant vos opinions et vos haines au bien général, en nous aidant à conserver la Liberté, vous pouvez encore bien mériter de la Patrie.

Signés, DEFONTENAY, Président ; NIEL, Secrétaire général.

Rouen, le 24 Juillet 1793, l'an 2e. de la République Française.

A Rouen. De l'Imprimerie de J. J. LE BOULLENGER, Imprimeur du Département de la Seine inférieure, rue du Grand-Maulévrier, 1793.